

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Mercredi 07 Avril 2010  
A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

---

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

**ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

---

### I- QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

#### 2. – Création d'emploi permanent – avancement de grade

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre un avancement de grade, justifié par les nécessités du service, l'agent concerné prenant la responsabilité du service « Milieux Naturels ».

La proposition est donc la suivante :

Emploi	Grade actuel	Grade d'avancement	Date d'effet
Chef de service Milieux Naturels	Ingénieur	Ingénieur Principal	01.04.2010

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la création de l'emploi proposé
- charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme  
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE